



1^{ère} Communauté de
Communes d'Outre-Mer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS *Séance du 12/05/2023*

L'an deux mille vingt-trois et le douze du mois de mai à dix-huit heures trente heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du **Dr Maryse ETZOL, Présidente**,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **05/05/2023**

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Géraldine BASTARAUD, Kénia MALADIN- NEBOT, Joselaine GELABALE
Messieurs Jean-Claude MAES, Francois NAVIS, Alain TENEBBA, Guy ACCIPÉ

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Monsieur Joël TOTO

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Madame Betty BESRY, Maguy FUMONT-SAMSON
Messieurs Jacques MALADIN, Camille PELAGE, Jean-Marc HEGESIPPE, Edmond LANCLAS,

POUVOIR : Monsieur Joël TOTO à Madame Maryse ETZOL

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 9 Pouvoir = 1 Absents = 7 Votants = 10

SECRETAIRE : Madame Kénia MALADIN-NEBOT

Délibération n°2023-05-12/11 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION « PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) 2023-2025 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ENTRETIEN DES TRACES SISES A MARIE-GALANTE

Dr Maryse ETZOL, Présidente, rappelle que Conformément à ses compétences, l'assemblée départementale a validé en 2016 le PDIPR révisé qui comprend désormais 118 tronçons sur 468 km. Il intègre cette mission dans une politique de développement local et entend accompagner les structures locales qui œuvrent à l'entretien, l'aménagement et la mise en valeur des traces.

De son côté, la CCMG s'est engagée dans la valorisation de son patrimoine naturel et culturel notamment par la réalisation du schéma d'interprétation de l'île et de l'approbation d'un Plan Paysage. Elle est également gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral depuis 2018.

Par ailleurs, l'ONF assure une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques et des milieux naturels associés. En partenariat avec les collectivités, elle favorise le développement de l'accueil du public en forêt avec la mise en place d'aires d'accueil et des sentiers de découverte. Ceci vise à faciliter l'accès d'un large public à la forêt tout en régulant les flux, minimisant ainsi l'impact de cette fréquentation sur des milieux naturels fragiles.

Aussi, le Département, la CCMG et l'ONF partagent donc l'objectif d'organiser l'accueil et l'information des randonneurs en milieu naturel. Pour cela, ils souhaitent proposer, dans les forêts ou espaces naturels de la zone, un réseau d'itinéraires de qualité favorisant la pratique de la randonnée et la découverte des territoires traversés dans des conditions optimales de sécurité.

Le Conseil Départemental a soumis aux concernés un projet de convention, validée le 31 mars 2023 par la commission permanente, qui concerne le partenariat entre le Département, la CCMG et l'ONF pour l'entretien des traces relevant du PDIPR, sur la période 2023, 2024 et 2025.



Les traces concernées sont les suivantes :

- ✓ Grand-Bourg – Saint-Louis (ID¹ n° 16 et 25)
- ✓ Les falaises de Marie-Galante (ID n° 50)
- ✓ Le sentier des sources (ID n° 43)
- ✓ Le sentier de Murat (ID n° 52)
- ✓ Les galeries (ID n° 42)
- ✓ L'anse du coq (ID n° 45)
- ✓ Le sentier de Vieux-Fort (ID n° 46)
- ✓ Les hauts de Capesterre (ID n° 48)
- ✓ Le sentier de la côte est (ID n° 49)

Les travaux d'entretien sont :

- ✓ Fauchage, débroussaillage et élagage du sentier,
- ✓ Entretien du balisage et signalétique de la trace (panneau d'entrée de trace et balises)
- ✓ Entretien par curage manuel des fossés et voies d'eau,
- ✓ Entretien des totems de la « Route des esclaves » sis à Murat et Roussel-Trianon
- ✓ Réfection ponctuelle de tronçons (hors investissement) : remplacement ponctuel de marches, réalisation de contournements en cas de fortes dégradations ponctuelles du sentier
- ✓ Collecte de déchets

Le Département propose de verser une subvention de 22 032 € (*vingt-deux mille trente-deux euros*) à la CCMG pour la réalisation de ces travaux. Une formation visant à identifier et faire face aux risques sur les traces, acquérir les techniques d'entretien courant et de balisage, connaître les milieux afin de préserver la biodiversité ordinaire et remarquable sera aussi dispensée à 2 agents identifiés par la CCMG.

Dans le respect de la convention et dans une perspective de montée en compétence des agents, l'ONF planifiera ses interventions en cohérence avec celles prévues par la CCMG pour associer les 2 équipes, notamment sur le terrain.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 9 voix pour, 1 abstention :

Décide

ARTICLE 1 : D'APPOUVER la signature de convention « Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée » (PDIPR) 2023-2025 avec le Conseil Départemental,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le
- l'affichage le

24 MAI 2023

24 MAI 2023

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition

La Présidente

Dr Marie-Estelle Etzel

